Une image contenant capture d’écran, Bleu électrique, bleu, Bleu cobalt

Description générée automatiquement**Cadre de réponse du mémoire technique**

**Marchés de travaux de restauration du clos-couvert d’un ensemble de maisons alignées en secteur sauvegardé**

**Lot n° 3 : Menuiseries**

*Réf. marché : CCIR-GL-2026-09*

**Le présent cadre de réponse du mémoire technique complété par le soumissionnaire permettra au pouvoir adjudicateur d’analyser les critères « Valeur technique de l’offre » et « Développement durable », tels que définis à l’article 7.2.1 du règlement de la consultation – étant précisé qu’il est requis que les soumissionnaires remettent un mémoire technique respectant les différentes parties du présent cadre - idéalement, les soumissionnaires sont invités à remettre un mémoire technique d’une quarantaine de pages maximum :**

1. Rapport de visite commenté et illustré, présentant la synthèse ainsi que l’anticipation des contraintes (y compris du site occupé) et des sujétions du projet.
2. Description détaillée des modes d'exécution particuliers, incluant le matériel et matériaux employés pour la réalisation des travaux suivants :
   1. Protocole de restauration des menuiseries ;
   2. Protocole de création des menuiseries.
3. Description des moyens humains - autant des compagnons et le responsable d’équipe - détaillant leurs qualifications, formations et expériences professionnelles pour chacun (remise des CV indispensable de l’ensemble des personnes réellement affectées au chantier) ; ainsi que des moyens matériels qui seront affectés à cette opération en vue de répondre aux délais demandés.
4. Planning prévisionnel remis, exprimé en semaines, détaillant les différentes phases du chantier de travaux, les moyens humains mis en œuvre pour le respect du planning et des contraintes de planning (étant rappelé que les travaux devront être achevés et la dernière réserve levée pour le 30 octobre 2026 au maximum) et l’organisation du chantier en coordination avec les autres lots, ainsi qu’au regard de la prise en compte des contraintes du site \*.

\*Etant précisé que toute offre proposant un planning avec une levée des réserves dépassant la date du 30 octobre 2026 sera considérée comme irrégulière. En effet, le délai global d’exécution, incluant la levée des réserves, est impératif et ne pourra dépasser le 30 octobre 2026. Toute offre ne respectant pas cette exigence sera considérée comme ne répondant pas aux spécifications du marché.

1. Description des mesures en matière de développement durable et de protection de l'environnement prises dans le cadre du présent chantier, notamment au regard des dispositions prévues pour assurer le suivi et la traçabilité de l’évacuation des déchets générés par le chantier et des mesures destinées à optimiser la valorisation des déchets (étant précisé que la politique RSE globale de l’entreprise ne sera pas prise en compte dans l’analyse).

**Etant précisé que les soumissionnaires pourront fournir toutes annexes supplémentaires jugées nécessaires.**